

COLLOQUE
FRAMESPA
(UMR 5136)

Organisé par
Olivier Hoibian
THÉMATIQUE CORPUS



Histoire des métiers

de l'encadrement **sportif**

Des corporations aux professions

9-10
octobre
2023

Toulouse
Hôtel d'Assézat

Lundi 9 octobre 2023

9h – Accueil des participants

9h15 – Ouverture du colloque
Olivier Hoibian

9h30 – Conférence introductive
Jean François Loudcher – (PU)

Des jeux ou du sport : Débats épistémologiques et éclairage de l'histoire des métiers de l'encadrement sportif



10h30 – Pause

11h – **Stéphane Mery** – (Dr.)

Du maître paumier au BEPJEPS tennis. Quatre cent ans d'évolution au gré des mutations sociales du tennis

11h45 – **Fabien Camporelli** – (Dr.)

Les luttes du « nager-sauver » : les dynamiques de « l'Association des Professeurs de Natation de France » pour institutionnaliser le métier de maître-nageur-sauveteur

12h15 – 13h45 – Pause déjeuner

14h – **Gérard Six** – (Dr.)

L'escrime et ses « maîtres en fait d'armes »

14h45 – **Olivier Hoibian** – (MCF)

Guides de montagne et moniteurs de ski. Le rôle pionnier de la structuration des professions prudentielles de la montagne

15h30 – Pause

16h – **Jacques Seray** – (Dr.)

De la vélocipédie à l'encadrement du cyclo-tourisme. Les trois vies de la Fédération française de cyclotourisme

16h45 – **Haimo Groenen** – (MCF)

Maître, expert et professeur de judo entre 1936 et 1962. Genèse d'une profession entre art martial et sport de combat

17h30 – **Sylvain Ville** – (MCF)

Qui fait de bons spectacles sportifs ? Les premiers directeurs de vélodromes en France à la fin du XIX^e siècle ou la naissance d'un groupe de spécialistes.

Fin de la première journée



Histoire des métiers de l'encadrement sportif

Des corporations aux professions

Mardi 10 octobre 2023

9h – Accueil des participants

9h15 – **Patrice Regnier** – (MCF)

De l'homme de cheval au compétiteur. Comment les activités équestres ont traversé l'entrée dans la modernité industrielle ?

10h – **Denis Jallat** – (MCF)

L'effet de classe, un facteur explicatif de la difficile construction de la profession d'enseignant de voile ?

10h45 – Pause

11h30 – **Antoine Marsac** – (MCF)

Histoire de l'encadrement en canoë-kayak. De l'engagement associatif à la professionnalisation

12h15 – 13h45 – Pause déjeuner

14h – **Olivier Chovaux** – (PU)

Les arbitres de football en France des années 1920 aux années 1960 : de l'exercice d'une activité singulière à l'émergence d'une corporation.

14h45 – **Michel Raspaud** – (PU)

Le football féminin et son encadrement jusqu'aux années 1960. Comparaison France / Angleterre

15h30 – Pause

16h – **Baptiste Viaud** – (MCF)

Le petit peuple des soigneurs.

Un marché populaire de l'encadrement sportif

16h45 – **Pauline Auffret** – (Dr.)

Des masseurs soigneurs aux préparateurs mentaux et psychologues du sport : retour vers la construction sociale du groupe pro-fessionnel des experts du « mental ».

17h30 – Conclusion du colloque

Olivier Hoibian

Dans la France de l'Ancien régime, les jeux et les loisirs physiques jouent un rôle essentiel dans la vie sociale et culturelle. Des corporations, des syndicats ou des confréries obtiennent le droit de se constituer, pour encadrer ces activités. *Maître d'armes, de ballet ou d'art équestre, maître paumier, marinier sauveteur*, etc. ne peuvent offrir leurs services et diriger des établissements qu'après avoir obtenu l'assentiment de leurs pairs et avoir satisfait à certaines exigences établies par les corporations. Avec l'avènement des loisirs, à partir de la fin du XVIII^e siècle, ces activités se diversifient encore davantage. Dans les stations balnéaires ou thermales, avec la vogue des jeux « au grand air » (bains de mer, golf, tennis, excursions, etc.), l'initiation et la transmission des techniques sont souvent assurées par les pratiquants plus expérimentés. En montagne le succès des excursions et le désir de conquête des cimes encore vierges conduit à la création des *Compagnies de guides*.

Parallèlement, l'implantation des sports anglais en France se traduit par la création de fédérations. L'initiation et l'entraînement des sportifs s'organisent avec le recours à des arbitres et la délivrance des premiers brevets fédéraux qui peuvent parfois s'accompagner de compensations financières. La multiplication de ces activités contribue ainsi à la naissance de nombreux « métiers » d'encadrement des pratiques physiques, relevant du secteur privé et donnant lieu à rétribution. A l'exception de la sphère scolaire, la puissance publique laisse longtemps ces métiers se structurer selon leurs propres principes de régulation.

L'Etat finit cependant par intervenir en délivrant les premiers diplômes officiels, oc-

troyant un « monopole légal » à certains de ces métiers. Il leur confère ainsi le statut de « groupe professionnel » défini comme « un ensemble de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom et, par conséquent, doté d'une visibilité sociale et bénéficiant d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique » (Demazière, Gadéa, 2009). Au début de la V^e République, en France, l'adoption de la loi du 6 août 1963 donne naissance aux premiers *Brevets d'Etat d'éducateur sportif* (BEES) et généralise la reconnaissance de l'Etat à l'ensemble des métiers de l'encadrement sportif. Elle s'inscrit dans la politique sportive impulsée par Maurice Herzog, à la tête du Ministère de la Jeunesse et des Sports jusqu'en 1966, tournée à la fois vers la masse et le haut niveau.

L'ambition de ce colloque consiste à retracer la genèse des métiers de l'encadrement des activités physiques de la fin de l'Ancien régime jusqu'à la loi de 1963. Sa dimension comparative vise à souligner les similitudes sans gommer pour autant leurs singularités.

Il entend également aborder la controverse sur l'origine du sport. Celle-ci oppose d'une part les historiens des théories de la filiation entre les « jeux traditionnels » et les « sports modernes » aux historiens qui soutiennent, au contraire, que les sports modernes sont une véritable invention de l'Angleterre du XIX^e siècle et qu'ils se démarquent des formes d'exercices physiques qui les ont précédés. Les conférenciers sont invités à situer leur contribution dans ce débat entre continuité et rupture afin d'apporter un éclairage inédit sur cette question.